

## Actualité du projet

Les travaux préparatoires ont commencé début février 2019 au niveau de l'extension sud de la ligne T1.

Les travaux d'infrastructures, plus conséquents, débuteront en mars.

Une réunion d'information publique est programmée, la date sera communiquée prochainement.

**L'enquête publique est à présent terminée.**

## Une offre de transport renforcée et un territoire mieux desservi

Après la mise en service de l'extension Nord de la ligne T1 en 2016, la communauté d'agglomération Nîmes Métropole poursuit le développement de son offre en Transport Collectif en Site Propre avec le prolongement de la ligne T1 vers Caissargues, au sud.

La ligne T1, inaugurée en septembre 2012 permet actuellement de relier les Arènes en 12 minutes depuis le terminus A54 situé à la sortie de l'échangeur de Nîmes-Centre. Déjà prolongée avec succès au nord autour du quartier de l'Écusson, cette ligne assure la desserte de nombreux équipements tout en offrant un accès direct aux commerces de centre-ville et sera connectée fin 2019 avec la ligne Tram'bus Diagonal T2 (PALOMA - CHU Caremeau).

Il s'agit maintenant d'étendre la dynamique de la ligne T1 vers le sud jusqu'à Caissargues, afin d'offrir aux habitants de Caissargues, Bouillargues, Générac, Garons et Saint-Gilles, une réelle alternative à l'automobile.

D'une longueur totale de 3,2 kilomètres de long et d'un potentiel de fréquentation d'environ 16 725 voyageurs dont 2 335 voyageurs par jour générés par l'extension, la ligne T1 connectera le Sud au cœur de la Métropole.

Les usagers des lignes 41 et 42, en provenance de Saint-Gilles et de Garons en direction du centre-ville, s'arrêteront au Pôle d'Echange Multimodal de Caissargues Sud pour emprunter le tram'bus qui, sur sa voie dédiée, permettra de gagner de précieuses minutes. Les bus scolaires Tempo pourront également circuler sur cet axe et ainsi optimiser leur temps de parcours.

## Le tracé du prolongement de la ligne T1 du parking relais de l'A.54 jusqu'au Sud de Caissargues



Le prolongement du tram'bus permettra de renforcer le réseau de transport au service des habitants et usagers du sud de l'Agglo. Des bénéfices sensibles sont attendus sur les plans du cadre de vie et de l'économie.

Tracé de la ligne T1 sud - Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Situés en deux points stratégiques du tracé, les parkings relais de Caissargues Sud et celui du Chemin des Canaux

proposeront respectivement 135 et 90 places de stationnement sous vidéo-surveillance.

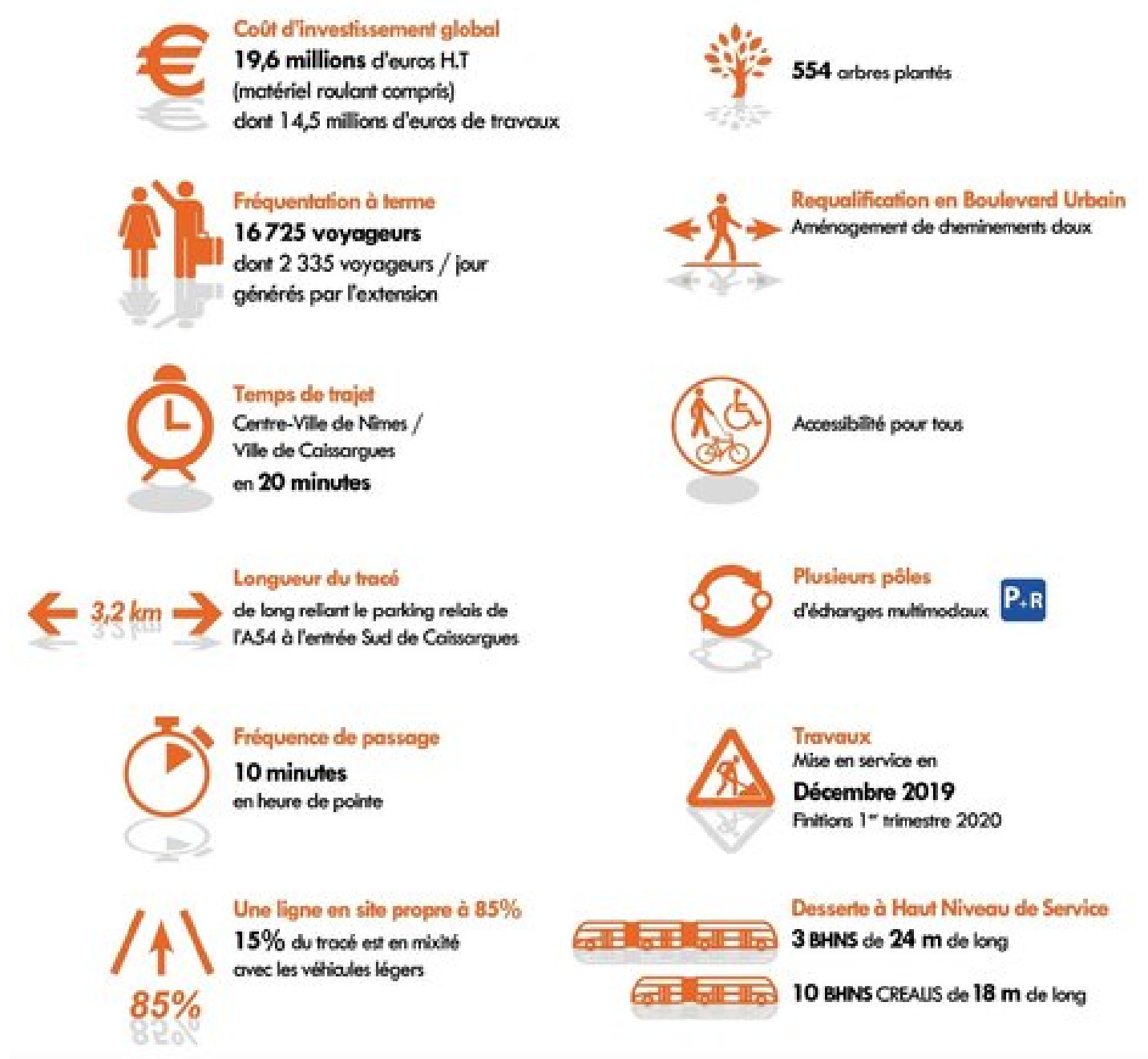
Les modes de transport doux font partie intégrante du projet avec une large place donnée aux piétons et aux cyclistes.

La voie de tram'bus sera accompagnée d'un axe continu parallèle au sien, dédié aux vélos et aux piétons. De voie très routière, la route de Saint-Gilles deviendra un boulevard urbain (vitesse limitée à 50 km/h) où cohabiteront modes classiques et alternatifs de déplacements : tram'bus, voiture, vélo, marche à pied.

Cette voie verte associant cheminement piétons et piste cyclable créera un lien, éclairé et aménagé, entre les stations et les lieux d'habitation mais aussi entre les différents quartiers environnants.

3 consignes destinées aux vélos seront intégrées au parking relais Caissargues Sud, à celui du Chemin des Canaux et à la place de Lattre de Tassigny. Des bornes de recharge pour les véhicules électriques seront également à disposition dans les 2 parkings relais.

## Le projet en quelques chiffres



Le projet en chiffres - Cliquez sur l'image pour l'agrandir

## Enquête publique autour du projet d'extension de la ligne T1

Après la concertation mise en œuvre du 7 septembre au 9 octobre 2015 et le bilan très positif qui a été approuvé au mois de décembre 2015, les études se sont poursuivies ainsi que la concertation avec les acteurs institutionnels.

Vous pouvez télécharger le bilan de la concertation dans la rubrique Téléchargement.

Un dossier d'enquête publique unique a été déposé en Décembre 2017 pour instruction auprès des services de la Préfecture du Gard, ce document porte sur :

- La déclaration d'utilité publique du projet d'extension sud de la ligne T1 BHNS ;
- La cessibilité de tout ou partie des propriétés nécessaires à la réalisation du projet ;
- L'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement.

Un avis a été rendu par les acteurs institutionnels de l'État en Juin 2018, cette étape décisive au projet permet désormais à Nîmes Métropole d'entamer la phase d'enquête publique.